



Antoine DIESBECQ

adiesbecq@racine.eu

T. +33 (0)1 44 82 43 00

F. +33 (0)1 44 82 43 43

Barreau de Paris (1983)

Associé depuis 2003

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ - BANQUE - FINANCE

Antoine Diesbecq dédie son activité à l'accompagnement des acteurs économiques confrontés à des difficultés tant juridiques qu'économiques ou financières. Elle se caractérise par une approche personnalisée des situations de crise, en liaison étroite avec les décideurs en vue de bâtir une stratégie optimisée et fiable reposant sur son expérience et sa connaissance des hommes et des institutions. La qualité des membres de l'équipe Restructuring Racine et leur engagement permet d'en garantir la bonne exécution.

Il a développé une spécialité reconnue dans les domaines du conseil et du contentieux, associés au traitement des difficultés des entreprises auprès d'acteurs commerciaux ou industriels.

Il est intervenu notamment dans les dossiers VIVARTE, CLESTRA, SCOP SEAFRANCE, ALTIA, SOTRALENTZ, MARIANNE.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Banque et finances
- Entreprises en difficulté
- Contentieux

PARCOURS

- Associé Cabinet Diesbecq, Chaumette, Tisserand, Sauphar (1988 - 2002)
- Cabinet Lyonnet & Bigot (1983 - 1987)

FORMATION

- Maîtrise Mention Carrières judiciaires (Université Paris II Panthéon-Assas)
- Spécialiste en droit commercial

LANGUES

Français / Anglais

AUTRES

- Ancien Membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris
- Administrateur de Droit et Commerce
- Président de la Commission Entreprises en difficultés de l'Ordre des avocats du barreau de Paris
- Co-président de la Commission Entreprises en Difficultés de l'A.C.E. (Association des Avocats Conseils d'Entreprises)
- Vice président de l'Union Nationale des CARPA
- Membre de la commission des finances de l'Ordre des avocats au barreau de Paris
- Membre du comité scientifique d'APESA (Association pour la Prévention et l'accompagnement des chefs d'entreprise et Entrepreneurs en Souffrance Aigue)
- Membre du Centre d'Information et de Prévention de Paris (CIP 75)
- Membre d'associations spécialisées : ARE (Association pour le Retournement des Entreprises), A.F.F.I.C, et INSOL

PUBLICATIONS

- Contribution au « Guide du retournement », *400 Partners*, juillet 2020
- « La sanction adéquate en droit des entreprises en difficulté », *Cahier de droit de l'entreprises*, janvier / février 2017
- « La force du contrat confrontée au droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 18 & 19 décembre 2015
- « Un créancier d'une entreprise en difficulté peut présenter un plan qui en prévoit la prise de contrôle », *Option Finance*, Mars 2015
- « Conditions procédurales de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif », *Revue des procédures collectives*, N°4 juillet / août 2012
- « La cupidité en droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 29&30 décembre 2013
- « La cession interne : un mode original de transmission de l'entreprise en difficulté », *Gazette du Palais*, 21 & 22 janvier 2009
- « La cession de l'entreprise par reprise du capital », *Journal des sociétés*, décembre 2008

Avec le Professeur Philippe Roussel-Galle :

- « La prévision et le droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 29 & 30 décembre 2010

Avec Maître Laurent Jourdan :

- « Le créancier d'une entreprise en difficulté peut il présenter un plan de redressement qui en prévoit la prise de contrôle ? », *Option Droit des Affaires, Numéro spécial Restructuring*, 4 mars 2015